



SYNDICAT GÉNÉRAL DES MÉDECINS DU TRAVAIL ET DES PROFESSIONNELS DES
SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL

*un Syndicat de la Fédération Française de la Santé, de la Médecine et de l'Action
Sociale CFE-CGC*

39 rue Victor Massé 75 009 PARIS T: 01.48.78.49.49 fax : 01 40 82 91 31
santeautravail@cfecgc-santesocial.fr

LICENCIEMENT D'UN MEDECIN DU TRAVAIL de l'APST ?

Nous tenons à vous informer que le Dr ZYLBERBERG est convoqué pour avis à la Commission de Contrôle de l'APST-BTP-RP à Bourg-La-Reine (92) le 08 mars 2016 avant le Conseil d'administration qui suivra et la procédure de licenciement signifiée.

Cette procédure fait suite à une longue série de tentatives d'intimidation et d'atteintes à son indépendance. A la suite de propositions d'aptitude, de conseils précis en reclassement, le Dr ZYLBERBERG a été confronté à des plaintes d'entreprises contre lesquelles, du fait du secret médical, il ne peut se défendre. Il fera également l'objet de convocations systématiques des responsables d'entreprises mécontents de ses propositions d'inaptitude qui le somment de s'expliquer, et qui dénigrent son «comportement».

Ainsi, le consensus social est rompu devant le personnel de l'APST, et les patrons extrémistes se dévoilent ! Ils utilisent le personnel de l'APST pour limiter l'exercice des droits des salariés du BTP ! Médecins, IPRP, infirmiers, gare à vous. Vos conseils ne devront plus être formulés que si vous êtes certains que telle est la volonté de l'employeur. Pour les employeurs ne désirant pas vos conseils, il faudra vous taire et ou parler uniquement dans leur sens. Plus de courriers d'alerte ni de fiches d'entreprise honnêtes. Place à la manipulation des médecins et préventeurs par notre service !

NON, cela n'est pas la Loi !

Président, administrateurs, directeurs, responsables de service, vous devez présider, administrer et diriger mais vous n'êtes pas des juges de l'activité médicale et vous ne devez pas formuler ces motifs de licenciement car vous n'avez pas le droit de les formuler.

Médecins, notre indépendance réglementaire dans nos méthodes et dans la formulation de nos avis doit être respectée par l'APST.

Nous apportons notre soutien au Dr ZYLBERBERG.

Le Syndicat CFE CGC Santé travail de l'APST BTP RP